

Formation du comité consultatif de gestion (CCG)

CONCOURS CCG-011323 – page 1

Le centre de services des arbitres et des officiel.le.s au hockey du Québec (CSAOHQ) est gouverné par un conseil d'administration composé de personnes aux profils variés, compétentes et reconnues par leur milieu, qui assureront une saine gestion globale de l'organisation.

De plus, le CSAOHQ est accompagné, sur le plan de la gouvernance, par un comité consultatif de gestion (CCG), lequel est formé de :



1

personne détenant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

1

personne détenant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

1

personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

1

personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

1

représentant.e de la jeunesse

1

directrice ou directeur

1

membre officiel détenant un niveau III ou +

1

membre du personnel de soutien

1

superviseur.e des officiel.le.s

1

membre de la direction générale



CENTRE DE SERVICES
DES ARBITRES ET OFFICIELS
AU HOCKEY

Québec

Gouvernance du comité consultatif de gestion (CCG)

CONCOURS CCG-011323 — page 2

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

- › Les membres du CCG exercent l'ensemble des responsabilités qui leur sont attribuées par la direction générale du CSAOHQ.
- › Le rôle des membres du CCG est de :
 - S'assurer qu'un soutien adéquat soit apporté aux membres de la direction ainsi qu'aux officiels ;
 - Veiller à la pertinence et à la qualité des services offerts par le CSAOHQ (application du plan stratégique).

FRÉQUENCE DES RENCONTRES

- Le CCG doit tenir au moins cinq (5) séances ordinaires par année. Au-delà de ce seuil, les membres se rencontrent à la fréquence qu'ils déterminent et participent à des comités ad hoc visant le développement de l'expertise en matière d'arbitrage ;
- Ils doivent également, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation adéquate en gestion sportive (sport management), profil officiels.

PROFIL DE COMPÉTENCE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

- › Les profils de compétence pour les cinq (5) membres représentant la communauté au comité consultatif de gestion du CSAOHQ :
 - Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines ;
 - Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles ;
 - Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel ;
 - Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires ;
 - Une personne âgée de 18 à 35 ans.

ALLOCATION

- › Les membres du CCG ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils ont droit à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions. Cette allocation et ce remboursement sont déterminés selon la politique administrative en vigueur au CSAOHQ.

Date limite du dépôt des candidatures : 20 janvier 2023 à 23 h 59

MISE EN CANDIDATURE >>> <https://bit.ly/3H4GLBh>



CENTRE DE SERVICES
DES ARBITRES ET OFFICIELS
AU HOCKEY
— Québec —